



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

Le **JEUDI 5 AVRIL 2018**,

Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 29 mars 2018, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Ville de Revel - sous la présidence d'André REY, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (39) : André REY, Étienne THIBAUT, Albert MAMY, Véronique OURLIAC, Bertrand GÉLI, Michel FERRET, Alain ALBOUY, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Alain CHATILLON, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Jean-Claude De BORTOLI, Voltaire DHENNIN, Philippe DUSSEL, René ESCUDIER, Pierre FRAISSÉ, Thierry FRÈDE, Marielle GARONZI, Marie-Françoise GAUBERT, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Odile HORN, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, Jean LATCHÉ, François LUCENA, Anne-Marie LUCENA, Alain MALIGNON, Martine MARÉCHAL, Alain MARY, Claude MORIN, Jean-Marie PETIT, Thierry PUGET, Philippe RICALENS, Patrick ROSSIGNOL, Marc SIÉ, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents (3) : Alain DEVILLE représentant Georges ARNAUD, Bernard DUBOIS représentant Alain COUZINIÉ, Alexia BOUSQUET représentant Michel NAVES.

PROCURATIONS (7) : Pierrette ESPUNY à Michel FERRET, Josette CAZETTES-SALLES à Anne-Marie LUCENA, Francis COSTES à François LUCENA, Ghislaine DELPRAT à Étienne THIBAUT, Pascale DUMAS à Annie VEAUTE, Patricia DUSSENTY à Thierry FRÈDE, Solange MALACAN à Marielle GARONZI.

ABSENTS EXCUSÉS (8) : Sylvie BALESTAN, Jean-Charles BAULE, Christian BERJAUD, Isabelle COUTUREAU, Philippe De LORBEAU, Raymond MARTINAZZO, Michel PIERSON, Maryse VATINEL

Secrétaire de séance : Jean-Sébastien CHAY

Nombre de conseillers : En exercice : 57 Présents : 42 Votants : 49

Début de la séance : 18h00

Le compte rendu de la séance du 15 février 2018 est approuvé à l'unanimité

26 – 2018 / DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Rapporteur Albert MAMY

Conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président et des Vice- présidents prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DP 2018-13 : Zone économique La Pomme – Luminaires. Signature de l'offre proposée par CCL (agence de Revel) pour un montant de 921,23 € HT correspondant à l'acquisition de 3 luminaires de ville.

DP 2018-14 : Aire Accueil Gens du Voyage. Signature de l'offre présentée par ATHYS CONCEPT pour un montant de 2 243,02 € HT correspondant à l'acquisition, la livraison et l'installation d'un automate.

DP 2018-15 : Aire Accueil Gens du Voyage Contrat 2018 - 1ère reconduction du contrat « hébergement Web accueil » avec ATHYS CONCEPT.

DP 2018-16 : Repas Décembre 2017- Devis actualisé. Signature du devis actualisé présenté par CALVAYRAC Elvina pour un montant de 2 500,20 € net de TVA (pour rappel devis initial 1 937,60 € net de TVA).

DP 2018-17 : PLU Montégut-Lauragais-Signature de l'offre proposée par Urbaniste et Créateur d'Espaces (UCE) société représentée par Stéphane LACHAUD, pour un montant de 5 888,00 € HT correspondant à la reprise des études relatives à l'élaboration du PLU de la commune de Montégut-Lauragais

DP 2018-18 : Pavillon de Sorèze Diagnostic structure. Signature de l'offre proposée par GINGER CEBTP pour un montant de 1 970 € HT, comprenant la mise en place d'une instrumentation, le suivi, la remise d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final.

DP 2018-19 : Site de Saint-Ferréol. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'aires de stationnement. Signature de l'offre avec l'entreprise ATELIER ATP : marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'aires de stationnement. **Mission de base :** DIAG, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR pour un montant de 68 400 € HT - **Mission complémentaire 1 :** « Concertation » pour un montant de 7 040 € HT maximum (sur la base de 640 € HT par jour d'études et / ou par réunion publique de concertation - **Mission complémentaire 2 :** « Dossiers complémentaires » sur la base de 665 € HT par journée de travail Ingénieur, 455 € HT par journée de travail Technicien ou Fonction Support.

DP 2018-20 : Système d'Information Géographique- Acquisition logiciel. Signature de l'offre proposée par SOGEFI, montant de 14 373 € HT au titre de l'investissement 2018, montant de 2 024 € HT au titre spécifique de la maintenance 2018 (base montant annuel de maintenance : 3 472 € HT / an). Le contrat est souscrit pour l'année 2018 et pourra être reconduit 2 fois par décision expresse

DP 2018-21 : Voirie Enrobés à froid. Signature de l'offre proposée par EIFFAGE pour la commande d'enrobés à froid au prix unitaire de 99 € HT la tonne pour un montant minimum : 10 tonnes soit 990 € HT. Pour un montant maximum : 40 tonnes soit 3 960 € HT.

DP 2018-22 : Petite Enfance - Signature de l'offre proposée par la société ABELIUM pour des prestations informatiques d'hébergement et de maintenance 2018 pour un montant annuel de 3 672 € HT.

DP 2018-23 : Matériels informatiques. Signature de l'offre présentée par la société MCC Informatique pour un montant de 6 444,20 € HT correspondant à l'acquisition de PC Hybrides et de licences.

DP 2018-24 : ZAE La Pomme II – Signature de l'offre proposée par ORANGE pour un montant de 2 134 € HT correspondant aux « Études, suivi des travaux et recette de conformité des infrastructures pour raccordement fibre ou cuivre en lotissement ».

DP 2018-25 : Assurance Responsabilité Civile- Signature de l'avenant 3 au contrat RC Générale (dommages causés à autrui) souscrit auprès de la SMACL pour un montant de 462,54 HT correspondant à un réajustement de la cotisation due pour 2017.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ
PREND ACTE** des décisions présentées.

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Affecté à l'investisse- ment	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	66 602,01		6 556, 28	73 158,29
INVESTISSEMENT	2 669,64		0	2 669,64
TOTAL	69 271,65		6 556,28	75 827,93

Vu la délibération 162-B du 12/12/2017, portant dissolution du budget annexe Assainissement Non Collectif suite à transfert de la compétence au SMEA31 à compter du 01/01/2018,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, Hors la présence du Président,
A L'UNANIMITÉ**

VOTE le compte administratif 2017 – budget annexe Assainissement Non Collectif

AFFECTE le résultat cumulé : 75 827,93 €, en recettes de fonctionnement du budget principal 2018.

29 – 2018 / BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2017

Rapporteur : Albert MAMY

Vu l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Cette disposition s'applique également aux départements (article L.3213-2), aux régions (article L.4221-4), aux EPCI (article 5211-37) et aux syndicats mixtes (article L.5722-3)

Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté de communes.

ÉTAT DES ACQUISITIONS 2017 :

1/ ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES. Acquisition de parcelles dans le périmètre des quatre zones économiques transférées au 01/01/2017 :

Commune de Revel		
Surface	76 737 m²	Total : 138 452 €

Commune de Saint Félix Lauragais		
Surface	8 071 m²	Total : 64 568 €

Commune de Sorèze		
Surface	13 098 m²	Total : 104 784 €

Commune de Blan		
Surface	66 929 m²	Total : 62 970 €

2 / SITE SAINT FERREOL. Acquisition de la parcelle B 1389 d'une superficie de 1 ha 44 ca et 42 ares, propriété de la commune de Sorèze afin d'aménager une aire de stationnement. Cession réalisée à l'euro symbolique.

ÉTAT DES CESSIONS 2017 :

Zone économique la Pomme (transférée au 01/01/2017)

- Parcelle ZX 469 située dans la zone économique la Pomme vendue à la Société Le Biscomte - Entreprise Montagné - pour un montant de 36 906,10 € TTC.

- Parcelles cadastrées section ZY, n° 123 et 124 située dans la zone économique la Pomme vendues à SCI B & C MAYNADIER pour un montant de 40 260,30 TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions 2017 de la Communauté de Communes, qui sera annexé au compte administratif 2017.

30 – 2018 / TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) - TAUX 2018

Rapporteur : Étienne THIBAUT

Monsieur le Président présentera le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2018 et proposera le vote des taux suivants :

	taux 2018
LES BRUNELS	9,17%
BELESTA LAURAGAIS	12,51%
JUZES	12,13%
LE FALGA	7,88%
LE VAUX	10,70%
MAURENS	10,78%
MONTÉGUT LGAIS	11,45%
MOURVILLES HAUTES	13,05%
NOGARET	10,10%
REVEL	11,81%
ROUMENS	10,45%
SAINT FELIX LGAIS	10,16%
SAINT JULIA	9,86%
VAUDREUILLE	7,94%
ARFONS	6,50%
BELLESSERRE	15,27%
BLAN	19,75%
CAHUZAC	16,46%
LES CAMMAZES	12,09%
DURFORT	10,74%
GARREVAQUES	14,13%
LEMPAUT	15,74%
MONTGEY	14,37%
PALLEVILLE	16,30%
POUDIS	16,30%
PUECHOURS	12,32%
SAINT AMANCET	13,57%
SOREZE	15,48%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 conformément au tableau présenté,
AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette affaire
DIT que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2018.

Arrivée de Madame VATINEL

31 – 2018 / FISCALITE – VOTE DES TAUX 2018 -

Rapporteur : André REY

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 15 février 2018

Vu la Commission des Finances du 12 mars 2018,

Vu l'état 1259 transmis par les services fiscaux, compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre budgétaire et des bases prévisionnelles 2018, il est proposé de revaloriser les taux des 3 taxes additionnelles Taxe Habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe Foncier Non Bâti de 4% :

Taxe Habitation : 2.59 %	Taxe Foncier Bâti : 2.17 %	Taxe Foncier Non Bâti : 9.83%
---------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ADOpte ET VOTE les taux additionnels 2018 et les montants attendus tels que présentés, **AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

32 A – 2018 / PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2018 : PETITE ENFANCE

Rapporteur : Véronique OURLIAC

Vu l'article 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriale

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 15 février 2018

Vu la commission des finances du 12 mars 2018

Suite aux conventions pluriannuelles 2017-2020 et au besoin de financement évalué par structure, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes aux quatre structures multi-accueil :

Association « Les Doudous Blan » à Blan	70 000
Association « Les Lutins Soréziens » à Sorèze	75 000
Association « Des Pieds et des Mains » à Saint Félix Lauragais	60 000
Association « Les P'tits Clous » à Revel	140 000
Total vote budget 2018	345 000

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les montants de subventions accordées pour 2018 aux quatre structures.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2018.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

32 B – 2018 / SUBVENTION 2018 - ÉCONOMIE : COMITÉ BASSIN EMPLOI

Rapporteur : Étienne THIBAUT

Vu la délibération 155-2017 du 12 décembre 2017 portant conventions pluriannuelles d'objectifs 2018-2020 dans les domaines de la formation et de l'emploi

Monsieur le Président rappelle l'effort constant réalisé par la Communauté de Communes au soutien de l'économie, du développement économique, de l'emploi et de la formation. Il est rappelé que la participation de la Communauté de Communes, au titre de l'année 2017, pour l'Association Comité Bassin Emploi, s'est élevée à 73 000 euros.

L'objet de l'association Comité Bassin Emploi est de promouvoir toute action visant à une valorisation des potentialités du bassin et à l'émergence d'un véritable pôle de développement en faveur de l'emploi.

Il est proposé au conseil communautaire de voter une subvention de 73 000 €.

Annie VEAUTE ne vote pas au nom de Pascale DUMAS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le montant de subvention 2018 accordée au Comité de Bassin d'Emploi, soit 73 000 € (soixante-treize mille euros)

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2018.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

32 C – 2018 / OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – EPIC – SUBVENTION 2018

Rapporteur : Bertrand GÉLI

Vu convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal « Aux Sources du Canal du Midi » pour la période 2017-2020 approuvée en séance du conseil communautaire le 2 décembre 2016,

La Communauté de Communes participe au financement de l'Office de Tourisme Intercommunal selon les crédits votés au budget.

Pour l'exercice 2018, la subvention sollicitée par l'Office de Tourisme Intercommunal est identique à celle de l'exercice 2017, soit 246 500 €.

Il est proposé au conseil communautaire de voter une participation 2018 de 246 500 €

Bertrand GÉLI ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le montant de subvention 2018 accordée à l'Office de Tourisme Intercommunal soit 246 500 € (deux cent quarante-six mille cinq cents euros)

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2018

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

32 D – 2018 / SYNDICAT MIXTE MUSÉE ET JARDINS CANAL DU MIDI - PARTICIPATION 2018

Rapporteur : Albert MAMY

Pour l'exercice 2018, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le même montant qu'en 2017 soit 81 700 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le montant de subvention 2018 accordée au Musée et Jardins du canal du Midi soit 81 700 € (quatre-vingt-un mille sept cents euros)

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2018.

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

32 E/SYNDICAT MIXTE « POLE ÉQUILIBRE TERRITORIAL : PAYS LAURAGAIS » et GAL « TERROIRS LAURAGAIS » - PARTICIPATION 2018

Rapporteur : Étienne THIBAUT

Considérant les projets et compétences exercées par le PETR, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement des participations suivantes au titre de l'exercice 2018 (rappel nombre habitants base INSEE: 22 075 habitants) :

La participation au titre du PETR Pays Lauragais et du Gal «Terroirs Lauragais s'élève à 3,04 € par habitant soit au titre de 2018 un montant de 67 108 €

Étienne THIBAUT ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

VOTE une participation 2018 de 67 108 € (soixante-sept mille cent huit euros) au PETR Pays Lauragais et au GAL « TERROIRS LAURAGAIS »
DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2018.
AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

32 F – 2018 / SYNDICAT MIXTE MANÉO - PARTICIPATION 2018

Rapporteur ETIENNE THIBAULT

Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois
Vu les statuts du Syndicat mixte accueil des gens du voyage « MANEO »
Le montant de la participation au titre de 2018 s'élève à 0,25 € par habitant sur la base INSEE de 22 075 habitants
soit 5 518,75 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

VOTE une participation 2018 de 5 518,75 € (cinq mille cinq cent dix-huit euros 75 cts) au Syndicat Mixte Accueil des Gens du Voyage « MANEO »
DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2018.
AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

32 G – 2018 / SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT, SYNDICAT MIXTE BASSIN HERS GIROU, SYNDICAT MIXTE BASSIN FRESQUEL - PARTICIPATIONS 2018

Rapporteur Véronique OURLIAC

Vu les statuts de la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois
Vu les statuts du Syndicat Mixte Bassin de l'Agout
Vu les statuts du Syndicat Mixte Bassin Hers Girou
Vu les statuts Syndicat Mixte Aménagement du Bassin versant du FRESQUEL
Vu l'article L 211-7 du code de l'Environnement

Syndicat mixte Bassin du Bassin de l'Agout : La participation 2018 est estimée à 5 694,28 au titre de l'animation et 22 777,13 € au titre de la compétence GEMAPI

Syndicat mixte bassin Hers Girou : la participation 2018 est estimée à 2 124,39 euros au titre de l'animation et 9 322,17 € au titre de la compétence GEMAPI

Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Fresquel : la participation 2018 est estimée à 2 990,36 € au titre de la compétence GEMAPI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

VOTE les participations 2018 telles que présentées :

- au Syndicat mixte du bassin de l'AGOUT : 5 694,28 au titre de l'animation et 22 777,13 € au titre de la compétence GEMAPI

- au Syndicat mixte bassin Hers Girou : 2 124,39 euros au titre de l'animation et 9 322,17 € au titre de la compétence GEMAPI

-au Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Fresquel : au titre de la compétence GEMAPI de 2 990,36 €.

DIT que les crédits seront inscrits au budget principal 2018

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

32 H – 2018 / SYNDICAT HAUTE GARONNE NUMÉRIQUE - PARTICIPATION 2018

Rapporteur : Véronique OURLIAC

Vu les statuts du Syndicat Mixte Haute Garonne Numérique
Vu les projets d'aménagement numérique, le montant de la contribution 2018 est de 28 225 €